

# VILLEDIEU INTERCOM

Art de vivre / Savoir-faire / Authenticité /

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL  
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE VILLEDIEU INTERCOM

PROJET ARRETE LE 23 MAI 2024

## 6.2.3. Rapport déchets 2022



# Rapport annuel

## sur le prix et la qualité du service public du traitement des déchets

# 2022

[pointfortenvironnement.fr](http://pointfortenvironnement.fr)



Photo : © Pierre Antoine

# SOMMAIRE

## Introduction

### 1- Présentation générale Pages 4-7

- Territoire desservi
- Compétences
- Localisation des unités de traitement
- Instances de décision
- Moyens humains et organisation des services

### 2- Les collectes séparées : trier pour mieux valoriser Pages 8-13

- Ordures ménagères
- Collecte sélective
- Collecte en déchèteries
- Tonnages traités en 2022

### 3- Les actions de prévention : réduire à la source les déchets Page 14

### 4- Le traitement des déchets : faire de nos déchets une ressource Pages 15-19

- Tri/conditionnement des emballages et du papier
- Stockage et recyclage du verre
- Valorisation des matériaux issus des déchèteries
- Stockage des inertes en ISDI
- Traitement spécifique des DDS
- Stockage des déchets ultimes en ISDND
- Tonnages sortants

### 5- Actions de sensibilisation Page 20

### 6- Suivi des indicateurs nationaux Page 21

### 7- Indicateurs financiers Pages 22-24





## INTRODUCTION

Le Point Fort Environnement assure le traitement des déchets ménagers pour 5 communautés de communes du centre Manche. Ce syndicat mixte assure aussi la collecte des conteneurs d'apport volontaire et la gestion d'un réseau de 13 déchèteries réparties sur l'ensemble de son territoire.

En 2022, plus de 80 000 tonnes de déchets ont été traités au travers des différentes filières de valorisation ou d'élimination.

Ce rapport est disponible en téléchargement sur notre site internet :

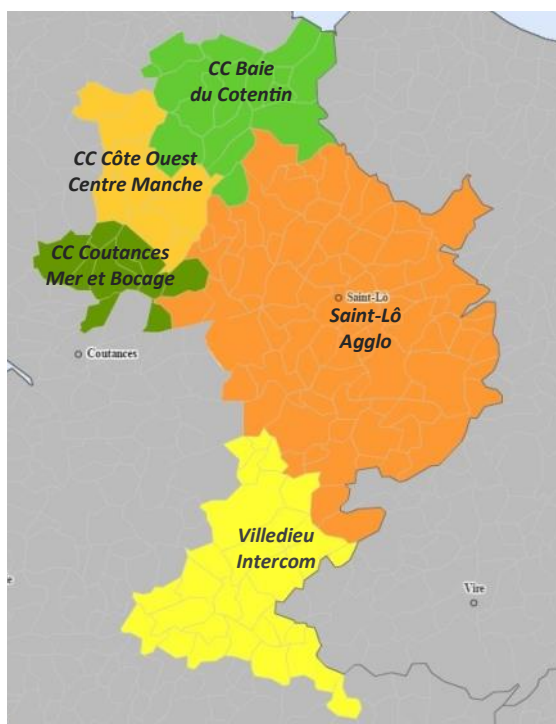
[www.pointfortenvironnement.fr](http://www.pointfortenvironnement.fr)

# 1 - Présentation générale

## du Point Fort Environnement

### • Territoire desservi

En 2022, le Point Fort Environnement traite les déchets ménagers et assimilés de ses 5 EPCI adhérents, qui représentent 116 819 habitants. Ce sont ces communautés de communes qui assurent la compétence « collecte des déchets ménagers »



- 5 EPCI adhérents (2 EPCI adhérents pour la totalité de leur territoire et 3 EPCI adhérents pour une partie de leur territoire).

- 116 819 habitants
- 23% de la population de la Manche

Source : Insee 01/01/22 Population municipale

<b>CA Saint-Lô Agglo</b>	76 116 habitants
<b>CC de la Baie du Cotentin</b> (pour les communes d'Apperville, Auvers, Baupte, Carentan-les-Marais (hors Angoville-au-Plain, Vierville, Brucheville et Houesville), Méautis, Terre et Marais, St-André-de-Bohon, Tribehou)	13 627 habitants
<b>CC Coutances Mer et Bocage</b> (pour les communes de Camprond, Hauteville-la-Guichard, La Rondehaye, Le Mesnilbus, Montcuit, Monthuchon, Muneville-le-Bingard, St-Aubin-du-Perron, St-Michel de la Pierre, St-Sauveur-Lendelin, Vaudrimesnil)	5 860 habitants
<b>CC Villedieu Intercom</b>	15 646 habitants
<b>CC Côte Ouest Centre Manche</b> (pour les communes de Auxais, Feu-gères, Gonfreville, Gorges, Marchésieux, Nay, Périers, Le Plessis Lastelle, Raids, Saint-Germain-sur-Sèves, Saint-Martin d'Aubigny, Saint-Sébastien de Raids)	5 570 habitants

Population municipale (Base : INSEE au 1er janvier 2022)

### • Les compétences

Le Syndicat Mixte du Point Fort est un établissement public de coopération intercommunale. En 2022, conformément à ses statuts, il a pour compétences :

- « le traitement, l'élimination et le transport des ordures ménagères et des déchets pour le compte des collectivités membres ou non et des entreprises privées, associations ou autres »,
- « la gestion du réseau des déchèteries et des points d'apport volontaire »,
- « la réalisation et la participation à toutes études concernant les déchets et ordures ménagères ».

Fin 2022, les statuts du syndicat mixte ont été modifiés pour en faire un syndicat mixte à la carte. Au 1er janvier 2023, les compétences « gestion des déchèteries » et « quais de transfert » deviennent des compétences optionnelles. En parallèle, la clé de répartition de la participation financière des adhérents est modifiée pour tenir compte à la fois, de la population des EPCI membres, mais aussi des compétences effectivement transférées au Point Fort Environnement, et de l'ensemble des tonnages traités pour le compte de chacun des EPCI.

Le Point Fort Environnement a également traité 1 208 t d'ordures ménagères pour la CC Côte Ouest Centre Manche, dans le cadre d'un marché public et 2 105 t de DIB clients.

## Localisation des unités de traitement des déchets

Localisation des installations de traitement des déchets au 31 décembre 2022

ISO 9001

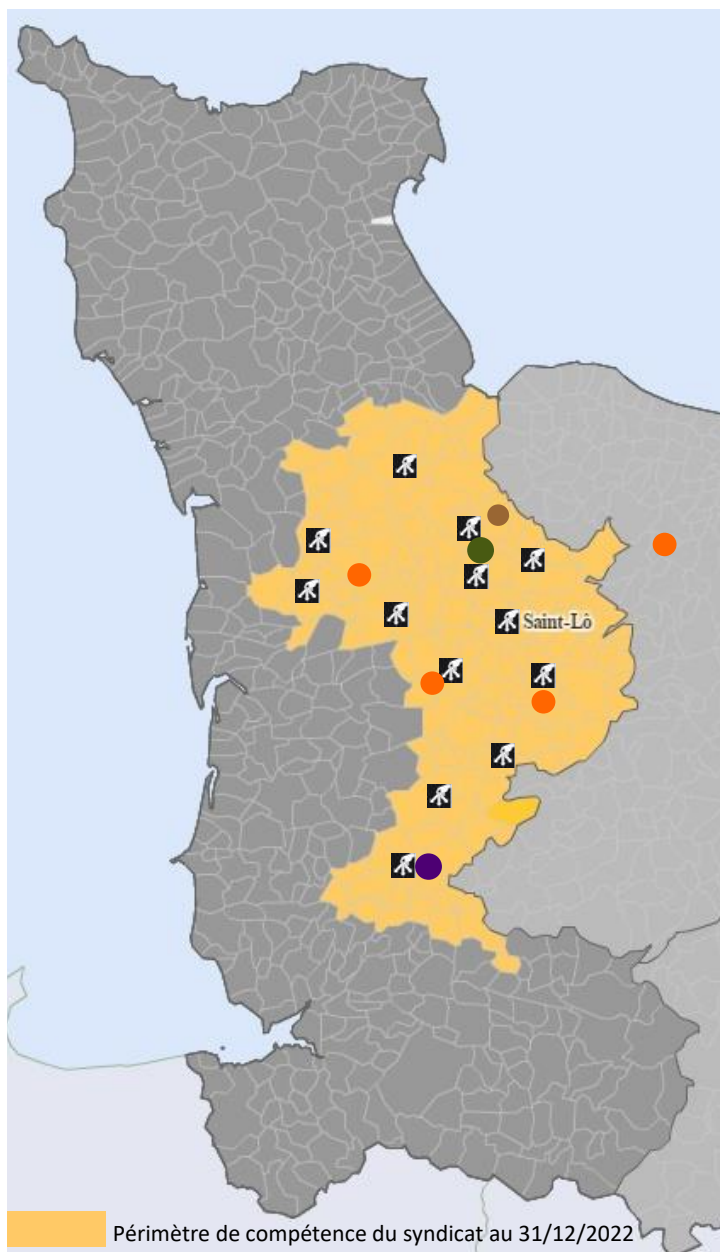
apave



Pôle de valorisation de Cavigny - 2021



ISDND de Beauchêne - 2021



Périmètre de compétence du syndicat au 31/12/2022

🗑️ **Réseau de 13 déchèteries** : Saint-Lô, Condé-sur-Vire, Tessy-Bocage, Marigny-le-Lozon, St-Clair-sur-Elle, Villedieu-les-Poêles, Percy, Pont-Hébert, Le Désert, St-Sauveur-Villages, Périers, St-Martin-de-Bonfossé, Carentan-les-Marais.

Exploitation : Point Fort Environnement

● **Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) de Beauchêne, à St-Fromond**

Capacité : 70 000 t /an

Exploitation : Point Fort Environnement

● **Installations de Stockage des déchets Inertes (ISDI) :**

St-Martin d'Aubigny, St-Martin-de-Bonfossé et Condé-sur-Vire - Exploitation : Point Fort Environnement

Carrière de Vaubadon (14) - Exploitation : Girard et Fossez et Cie

● **Pôle de Cavigny :**

- siège administratif
  - ateliers techniques
  - quai de transfert pour la collecte sélective
  - mise en balles du carton
  - plateforme de stockage du verre
  - quai de transfert des ordures ménagères
- Exploitation : Point Fort Environnement

● **Centre de tri des papiers/emballages à Villedieu-les-Poêles :**

Capacité nominale : 40 000 t /an

Exploitation : SPHERE SAS



Déchèterie de Saint-Clair-sur-Elle

## • Les instances de décision

### Le Bureau syndical

Le Point Fort Environnement obéit aux règles des collectivités territoriales (code des collectivités territoriales, code de la commande publique...). Il est administré par un comité syndical composé de 38 délégués désignés par chacune des assemblées délibérantes des collectivités adhérentes.



Le Bureau est composé du président, Laurent PIEN, et de 8 vice-présidents élus par le comité syndical.

Laurent PIEN, Président du syndicat mixte du Point Fort

Président	Laurent PIEN (CA Saint-Lô Agglo)
1 <sup>ère</sup> vice-présidente, chargée de la stratégie industrielle	Marie-Agnès HEROUT (CC Baie du Cotentin)
2 <sup>ème</sup> vice-président, chargé des déchèteries	Claude JAVALET (CA Saint-Lô Agglo)
3 <sup>ème</sup> vice-présidente, chargée de la communication et des relations publiques	Corinne CLEMENT (CC Coutances Mer et Bocage)
4 <sup>ème</sup> vice-président, chargé de l'ISDND de St-Fromond	Dominique QUINETTE (CA Saint-Lô Agglo)
5 <sup>ème</sup> vice-président, chargé de l'unité de méthanisation	Michel LHULLIER (CC Villedieu Intercom)
6 <sup>ème</sup> vice-président, chargé du budget et des ressources humaines	Eric FOLLAIN (CA Saint-Lô Agglo)
7 <sup>ème</sup> vice-président, chargé de la logistique et des infrastructures	Christophe GILLES (CC Côte Ouest Centre Manche)
8 <sup>ème</sup> vice-président, chargé de l'analyse et de la stratégie financière	Charly VARIN (CC Villedieu Intercom)

### Le Comité syndical

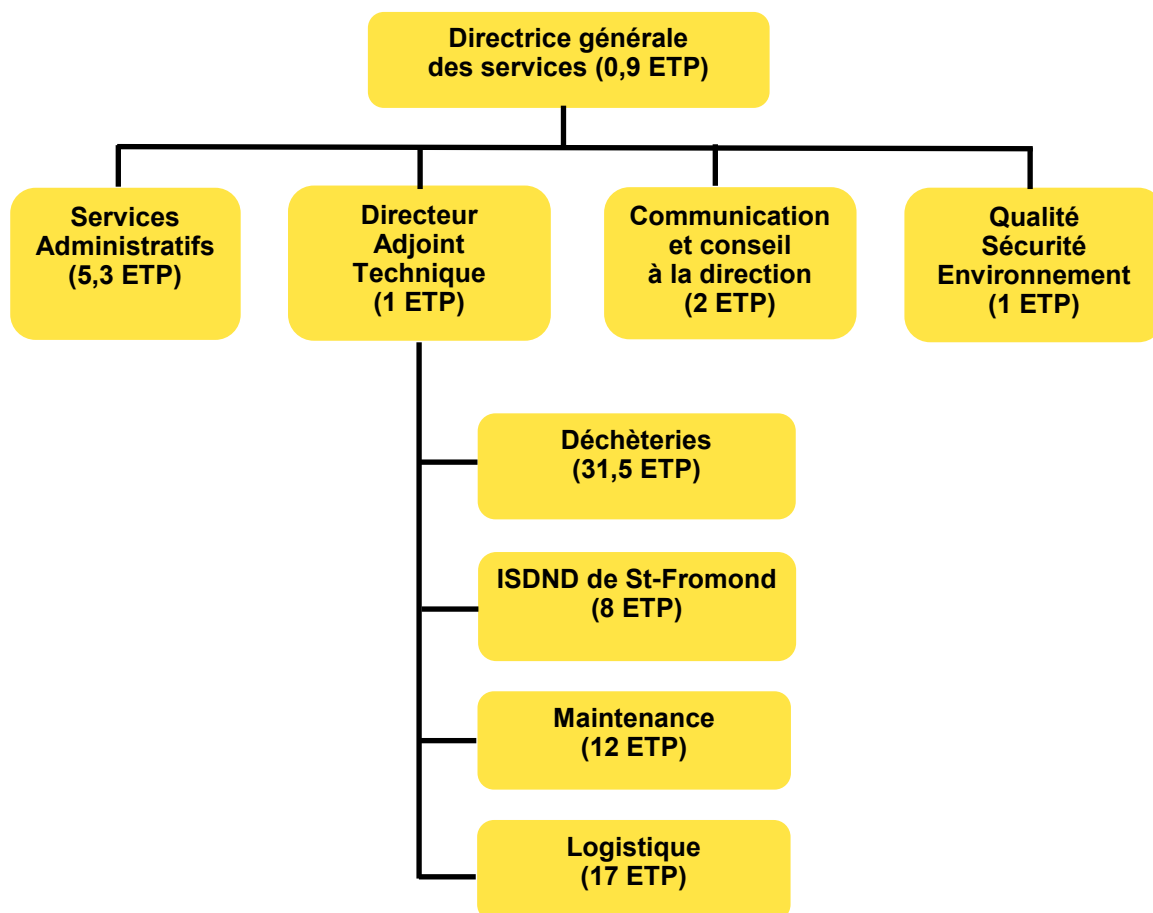
EPCI	Délégués titulaires au 31/12/2022
CC Côte Ouest Centre Manche	Loïck ALMIN, Christophe GILLES, Damien PILLON
CC Coutances Mer et Bocage	Corinne CLEMENT, Aurélie GIGAN, Hubert GUILLOTTE
CC Baie du Cotentin	Marie-Agnès HEROUT, Céline LAUTOUR, Michel LEBLANC, Chantal LELAVECHEF, Hubert LHONNEUR, Valérie MILLOT
CC Villedieu Intercom	Nicolas GUILLAUME, Jean LE BEHOT, Michel LHULLIER, Samuel PACEY, Pascal RENOUF, Charly VARIN
CA Saint-Lô Agglo	Antoine AUBRY, Philippe BRIARD, Lydie BROTON, Morgane BUISSON, Jacques CLAIRAUX, Eric FOLLAIN, Nicole GODARD, Valentin GOETHALS, Claude JAVALET, Pascal LANGLOIS, Sylvie LE BLOND, Denis LECLUZE, Jean-Yves LETESSIER, Evelyne MASSICOT, Virginie METRAL, Laurent PIEN, Dominique QUINETTE, Loïc RENIMEL, Patrick SIMON, Jérôme VIRLOUVET





## **. Moyens humains et organisation des services**

Au 31 décembre 2022, on comptait 79 agents ETP contre 93 agents au 31 décembre 2021. Cette baisse des effectifs est due à la fermeture du centre de tri fin 2021.



# 2– Les collectes séparées

## trier pour mieux valoriser

### • Les ordures ménagères

La collecte des ordures ménagères est de la compétence des collectivités adhérentes. On constate une forte baisse des tonnages collectés en 2022, en chute de près de 5000 t. Cette baisse est liée à la mise en place de l'extension des consignes de tri au porte à porte sur les territoires de Saint-Lô Agglo et Côte Ouest Centre Manche et à la mise en place de la redevance incitative sur Saint-lô Agglo.



2018	2019	2020	2021	2022
199 kg/habt	198 kg/habt	194 kg/habt	193 kg/habt	151kg/habt
23 245 t	23 088 t	22 678 t	22 540 t	17 634 t

Evolution des ordures ménagères collectées par les collectivités adhérentes  
 Base : Population municipale INSEE au 1er janvier de l'année considérée  
 Moyenne française = 248,9 kg/habt (pop INSEE 2019)  
 Source : Ademe enquête « collecte des déchets par le service public » 2019  
 Moyenne Normandie = 243,8 kg/habt INSEE en 2019  
 Moyenne Manche = 217,9 kg/habt INSEE en 2019  
 Source : Observatoire des déchets de Normandie - Rapport DMA en Normandie- 2019

- 4 906 t d'OM collectées,  
 soit -21,8% par rapport à 2021

Adhérents	OM collectées (en kg/habt)	OM collectées (en tonnes)	Evolution par rapport à 2021
Saint-Lô Agglo	140,6 kg/habt	10 702 t	-29%
CC Côte Ouest Centre Manche	140,6 kg/habt	783 t	-19%
CC Coutances Mer et Bocage	124,3 kg/habt	728 t	-8%
CC Baie du Cotentin	243,2 kg/habt	3 314 t	-2%
CC Villedieu Intercom	134,6 kg/habt	2 106 t	-1%



◀ Dans le cadre d'un marché de quasi-régie, le Point Fort Environnement, qui dispose de camions équipés d'un bras de grue, réalise une prestation de collecte de douze colonnes semi-enterrées, dédiées aux ordures ménagères et réparties sur la ville de Saint-Lô.

## • La collecte sélective

L'année 2022 est une année de transition concernant la collecte sélective :

- la CC Côte Ouest Centre Manche et la CA Saint-Lô Agglo, qui représentent 70% de la population du territoire, ont adopté un nouveau schéma de collecte sélective incluant :
  - l'extension des consignes de tri,
  - la collecte au porte à porte pour l'ensemble de leur territoire
  - et le passage en monoflux (mélange papier et emballages).
- CC Villedieu Intercom, CC Baie du Cotentin et CC Coutances Mer et Bocage verront leur schéma de collecte évoluer au 31 décembre 2022 lors de la mise en place de l'extension des consignes de tri.

Concernant le verre, il n'y a pas de changements ; il est collecté en apport volontaire sur l'ensemble du territoire du Point Fort Environnement.

### Des tonnages 2022 en hausse

Avec la mise en place de l'extension des consignes de tri, les tonnages de collecte sélective collectés (papier/verre/emballages), sont en nette hausse (+17,4%) par rapport à ceux de 2021.

2018	2019	2020	2021	2022
91,7 kg/habt	92,5 kg/habt	89,6 kg/habt	94,2 kg/habt	110,5 kg/habt
10 692 t	10 798 t	10 480 t	10 994 t	12 906 t

Evolution des tonnages de papier, verre, emballages collectés  
Base : Population municipale INSEE au 1er janvier de l'année considérée

Moyenne française = 82,2 kg/habt (pop INSEE 2019)

Source : Ademe enquête « collecte des déchets par le service public » 2019

Moyenne Normandie = 86,7kg/habt INSEE en 2020

Moyenne Manche = 102,6kg/habt INSEE en 2020

Source : Observatoire des déchets de Normandie - Rapport DMA en Normandie-Année 2020

### Une collecte des recyclables boostée par les nouveaux schémas de collecte

En 2022, le tonnage de papier et emballages a nettement augmenté. Près de 2000 t d'emballages et papier supplémentaires ont été collectés, représentant une hausse de +36%, soit +16,8kg/habt.

2018	2019	2020	2021	2022
49,5 kg/habt	49,2 kg/habt	45,3 kg/habt	47,3 kg/habt	64,1 kg/habt
5 771 t	5 739 t	5 297 t	5 517 t	7 491 t

Evolution des tonnages de papier, verre, emballages collectés  
Base : Population municipale INSEE au 1er janvier de l'année considérée

Moyenne française = 50,2 kg/habt (pop INSEE 2019)

Source : Ademe enquête « collecte des déchets par le service public » 2019

Moyenne Normandie = 50,4kg/habt INSEE en 2020

Moyenne Manche = 52,5kg/habt INSEE en 2020

Source : Observatoire des déchets de Normandie - Rapport DMA en Normandie-Année 2020

- 475 ↘

Avec le passage de la collecte sélective en porte à porte (bacs jaunes ou sacs jaunes), le nombre de colonnes d'apport volontaire à collecter par le Point Fort Environnement a fortement diminué. En effet, en 2022, seuls Villedieu Intercom (hors commune de Villedieu), Coutances Mer et Bocage et Baie du Cotentin disposent d'une collecte sélective en apport volontaire.

Au total, il reste 843 colonnes de tri sur le territoire du Point Fort Environnement :

- 452 dédiées au verre
- 142 dédiées au papier
- 249 dédiées aux emballages



Si l'on fait une approche par adhérent, on constate que Saint-Lô Agglo et CC Côte Ouest Centre Manche ont un ratio de collecte sélective élevé en raison de la mise en place de l'extension des consignes de tri dès 2022. Concernant les tonnages collectés sur Saint-Lô Agglo, ces bons résultats sont amplifiés par les effets de la redevance incitative.

Adhérents	Papier+emballages collectés en 2022	Evolution par rapport à 2021
Saint-Lô Agglo	71,4 kg/habt 5 432 t	+54%
CC Côte Ouest Centre Manche	73,6 kg/habt 410 t	+31%
CC Coutances Mer et Bocage	51,9 kg/habt 304 t	+15%
CC Baie du Cotentin	40,0 kg/habt 545 t	-7%
CC Villedieu Intercom	51,1 kg/habt 799 t	0%



### Une collecte du verre stable

5 415 tonnes de verre ont été collectées en 2022, soit 46,4kg/habt, en légère baisse par rapport à 2021.

2018	2019	2020	2021	2022
42,2 kg/hbt	43,3 kg/hbt	44,3 kg/hbt	46,9 kg/hbt	46,4 kg/hbt
4 921 t	5 059 t	5 183 t	5 477 t	5 415 t



Evolution des tonnages de verre collectés

Base : Population municipale INSEE au 1er janvier de l'année considérée

Moyenne française : 32 kg/habt (pop INSEE 2019)

Source : Ademe enquête « collecte des déchets par le service public » 2019

Moyenne Normandie 2020 = 36,2 kg/habt INSEE

Moyenne Manche 2020 = 50,1 kg/habt INSEE

Source : Observatoire des Déchets de Normandie - Rapport DMA en Normandie-Année 2020

On constate que sur le territoire de la CC Côte Ouest Centre Manche, la collecte du verre (+6%) a bénéficié de l'effet « extension des consignes de tri ».

Adhérents	Verre collecté en 2022	Evolution par rapport à 2021
Saint-Lô Agglo	43,2 kg/habt 3 293 t	-1%
CC Côte Ouest Centre Manche	60,4 kg/habt 336 t	+6%
CC Coutances Mer et Bocage	47,3 kg/habt 277 t	-7%
CC Baie du Cotentin	44,9 kg/habt 611 t	+4%
CC Villedieu Intercom	49,8 kg/habt 780 t	-2%



## • Les déchèteries



En 2022, le Point Fort Environnement exploite en régie un réseau de 13 déchèteries, en libre accès pour les habitants du territoire et les services techniques de ses collectivités adhérentes.

### Déchets collectés

Les déchèteries reçoivent les déchets occasionnels, qui ne doivent pas être déposés avec les ordures ménagères, soit parce qu'ils sont volumineux, soit parce qu'ils bénéficient d'une filière spécifique de valorisation ou d'élimination : la ferraille, le mobilier, le bois, le carton, les encombrants (non valorisables), les gravats, les branchages, la pelouse, les déchets électriques et électroniques, les déchets diffus spécifiques (peintures, huiles...), le textile, les huiles, les ampoules, néons ainsi que les objets pour la filière réemploi.

**Nouveau en 2022 : la mise en place de la collecte des huisseries des particuliers**

### Déchets des professionnels

Les déchets des professionnels peuvent être acceptés selon le règlement intérieur et les conditions tarifaires fixées annuellement par délibération. En 2022, ces accès payants ont généré une recette de 179 648 €.

### Nouveau : la filière huisseries en 2022

- Une collecte d'huisseries des particuliers a été mise en place au 1er octobre 2022
- Les produits concernés sont les menuiseries vitrées (portes et fenêtres) en PVC, aluminium et bois, les portes pleines et les volets (sauf en bois) et les vitrages seuls, s'ils sont intègres
- La collecte s'effectue dans des racks roulants permettant le stockage de 10 à 20 menuiseries.
- Ces huisseries sont ensuite collectées par l'association Fil et Terre et dirigées dans leurs installations de Blosville pour démantèlement et recyclage.



## Tonnages collectés

En 2022, 46 325 tonnes de déchets ont été collectés dans les déchèteries, en baisse de 9% par rapport à 2021. On constate une baisse des principaux flux collectés, sauf la filière mobilier, toujours en hausse et les déchets électriques et le carton, dont les tonnages stagnent.

2018	2019	2020	2021	2022
358kg/hab	387kg/hab	355kg/hab	436kg/hab	397kg/hab
41 700 t*	45 136 t*	41 519 t*	50 910 t*	46 325 t*

\*Evolution des tonnages de déchets collectés en déchèteries **incluant la collecte au porte à porte des déchets verts**

Base : Population municipale INSEE au 1er janvier de l'année considérée

Moyenne Normandie = 322 kg/hab INSEE en 2020

Moyenne Manche = 364 kg/hab INSEE en 2020

Source : Observatoire des déchets en Normandie—Rapport technique 2020— Synthèse sur la gestion des déchets occasionnels + déchets dangereux

## Fréquentation

En 2022, 349 587 véhicules ont été recensés dans les déchèteries du Point Fort Environnement, en baisse de 13% par rapport à 2021.

2018	2019	2020	2021	2022
386 144	385 090	364 221	400 899	349 587

Evolution du nombre de véhicules accédant aux déchèteries

## Pass déchèterie



En 2022, le Point Fort Environnement a décidé la mise en place d'un pass déchèterie à compter du 1er janvier 2023. Ce pass déchèterie sera demandé à tout usager se présentant dans les déchèteries du Point Fort Environnement. Il donnera accès à 18 passages par foyer et par année civile et sera utilisable indifféremment dans toutes les déchèteries du Point Fort Environnement.

Le pass déchèterie répond à plusieurs enjeux :

- réserver l'accès aux déchèteries aux seuls habitants du territoire adhérent au Point Fort Environnement ;
- mieux identifier les apports des professionnels ;
- inciter au regroupement des apports pour limiter les flux de circulation et préserver la sécurité sur les déchèteries ;
- développer le conseil aux usagers pour mieux trier et réduire les déchets ;
- limiter l'impact financier et environnemental des déchets en réduisant la part de déchets allant à l'enfouissement, en limitant les transports et en favorisant le tri et la réduction des déchets.



Flux collectés	Tonnages	%	Evol. (2021)
Branchages / pelouse	18 289 t	40%	-10%
Encombrants	8 365 t	18%	-16%
Gravats (inertes)	9 944 t	22%	-11%
Mobilier	3 713 t	8%	+19%
Ferraille	1 584 t	3%	-16%
DEEE	1 297 t	3%	0%
Bois	1 084 t	2%	-15%
Carton	1 369 t	3%	0%
Textile	346 t	1%	
Huisseries	56 t		
Réemploi	18 t		
DDS (déchets spécifiques)	181 t		
Autres déchets dangereux (huiles, piles et batteries...)	79 t		
<b>Total</b>	<b>46 325 t</b>	<b>100%</b>	



## Synthèse des tonnages traités en 2022

80 980 t de déchets ont été traités par le Point Fort Environnement en 2022.

77 667 t traitées pour les adhérents en 2022, en baisse de 9% par rapport à 2021 (- 7 583 t)

	Rappel 2021	2022	Kg/habt 2022	%
<b>Ordures ménagères et assimilés</b>	<b>22 540</b>	<b>17 634</b>	<b>151,0</b>	<b>23%</b>
Papier/emballages	5 517	7 491		
Verre	5 477	5 415		
<b>Total collecte sélective</b>	<b>10 994</b>	<b>12 906</b>	<b>110,5</b>	<b>17%</b>
<b>Autres déchets issus principalement des déchètries (inclus collectes spécifiques de déchets verts et cartons au porte à porte)</b>	<b>20 324</b>	<b>18 289</b>		
Végétaux	11 125	9 944		
Gravats	9 912	8 365		
Encombrants	3 130	3 713		
Mobilier	2 170	2 172		
Carton	1 892	1 584		
Ferrailles	1 299	1 297		
DEEE	1 271	1 084		
Bois	309	346		
Textile	180	181		
DDS	-	56		
Menuiseries bois	48	47		
Huiles de vidange	23	22		
Piles	21	18		
Réemploi	7	6,5		
Néons, lampes	0	2,5		
Cartouches	5	0,5		
Batteries	0	0		
Radiographies				
<b>Total déchèteries et collectes spécifiques</b>	<b>51 716</b>	<b>47 127</b>	<b>403,4</b>	<b>60%</b>
<b>Total adhérents</b>	<b>85 250</b>	<b>77 667</b>	<b>664,9</b>	<b>100%</b>

Population INSEE du Point Fort Environnement 2022 = 116 819 habts

3 313 t traitées pour les clients

	Rappel 2021	2022
<b>Ordures ménagères et assimilés</b>	<b>8 349</b>	<b>1 208</b>
<b>DIB</b>	<b>0</b>	<b>2 105</b>
<b>Total traité pour les clients / partenaires</b>	<b>8 349</b>	<b>3 313</b>

# 3- Les actions de prévention

## Réduire à la source les déchets

### .Le compostage domestique

#### Traiter à la source les déchets organiques

Les composteurs mis à disposition visent à traiter à la source les déchets de jardin et les biodéchets, pour limiter les apports en déchèteries et les tonnages d'ordures ménagères.

Le parc de composteurs mis à disposition par le Point Fort Environnement entre 2002 et 2021 s'élève à 10 250 unités, correspondant à un taux d'équipement des maisons individuelles de près de 20%.

A compter du 1er janvier 2024, la collecte séparée des biodéchets sera obligatoire.



### .Le réemploi

#### Donner une 2ème vie aux objets

En 2022, le Point Fort Environnement travaille en partenariat avec les associations Tri-Tout Solidaire de Saint-Lô et du Pays de Coutances, ainsi qu'avec l'AFERE. Sur chaque déchèterie, les usagers sont invités à déposer dans le conteneur réemploi leurs objets en bon état, ou facilement réparables. Ceux-ci sont ensuite mis à disposition de ces associations.

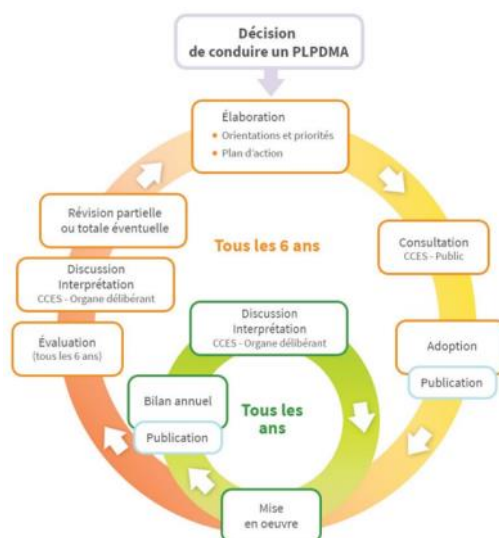
Par ce partenariat, 18 t de déchets arrivés en déchèterie ont évité les filières de traitement habituelles de recyclage ou d'élimination. De plus, 346 t de textiles ont été collectés par Tri-Tout Solidaire et l'AFERE. Ces partenariats s'inscrivent dans une logique de réduction de la production de déchets mais aussi d'économie circulaire. Des actions de communication communes avec ces associations de réemploi sont organisées pour sensibiliser au réemploi (cf page 20).



### .Le PLPDMA

En 2022, le Point Fort Environnement a pris une délibération pour s'engager dans l'élaboration d'un PLPDMA (Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés) couvrant le territoire des EPCI membres du syndicat, fraction adhérente et non adhérente. Ce PLPDMA sera élaboré en lien étroit avec les EPCI membres. Il vise à :

- se conformer à la réglementation, et à la loi AGECE notamment, qui fixe comme objectif une baisse de 15% des tonnages de déchets ménagers en 2030, par rapport à 2010.
- réduire la quantité de déchets pris en charge par le service public de gestion des déchets pour maîtriser les coûts de ce service, mais aussi l'impact sur l'environnement (réduire le transport, préserver les ressources...)





# 4 - Le traitement des déchets

## Faire de nos déchets une ressource

Une fois collectés, les déchets sont dirigés vers les filières de traitement dédiées : filières de valorisation, traitement spécifique des déchets dangereux, et pour les déchets ultimes, filières d'enfouissement.

### • *Le tri/conditionnement des emballages et du papier*

Avec la mise en place de l'extension des consignes de tri et la passage en monoflux sur une partie du territoire au 1er janvier 2022, le centre de tri de Cavigny, exploité en régie par le Point Fort Environnement a stoppé son activité au 31 décembre 2021. En effet, sa capacité de traitement et ses lignes de tri n'étaient plus adaptées pour traiter ce nouveau flux de collecte sélective.

Depuis 2022, le tri des emballages et du papier se fait dans le cadre d'un marché public, dont le titulaire est la SPHERE SAS.

Les flux de collecte sélective collectés sur le territoire de Saint-Lô Agglo, Coutances Mer et Bocage et Baie du Cotentin, en porte à porte ou en apport volontaire, rejoignent le quai de transfert de Cavigny. Ils sont rechargés dans des bennes à fond mouvant et transportés par la société SPHERE jusqu'au centre de tri, situé à Villedieu-les-Poêles

**7 628 tonnes de papier et d'emballages ont été réceptionnées par le centre de tri de la société SPHERE SAS en 2022.**



#### Le process de tri

Le process du centre de tri est prévu pour traiter 12t/h. Il se décompose en 4 parties :

**1. Une zone d'alimentation avec ouvreur de sacs**

**2. Une zone de tri qui va permettre de séparer la collecte sélective en 12 flux :** acier, aluminium, petits aluminium souples, briques alimentaires, carton, films plastiques, flux développement (plastique), gros de magasin, papier, emballages mix PEHD (plastique), PET clair (plastique) et les refus.

- Exploitation du centre de tri : SPHERE SAS
- Localisation : Villedieu-les-Poêles (50)
- Capacité nominale : 40 000 t /an
- Tonnages traités pour le Point Fort Environnement : 7 628 t de papiers et emballages en 2022



La zone de tri est elle-même divisée en plusieurs zones :

- Une zone de séparation des grands cartons, des métaux, des fibreux et des plastiques
- Une zone de stockage tampon pour les différentes catégories de fibreux (papiers/cartons)
- Une zone de stockage tampon pour les différentes catégories de résines plastiques
- Une zone de tri optique des différents flux fibreux
- Une zone de tri optique des différents flux de résines plastiques

**3. Une zone de contrôle qualité** (cabine de contrôle manuel)

**4. Une zone de stockage des différentes matières**

### Le conditionnement des matériaux

Les papiers triés sont expédiés en vrac chez les recycleurs. Les autres flux triés sont compactés à l'aide :

- d'une presse à paquets pour l'acier
- et d'une presse à balles pour les flux plastiques, cartons et aluminium.

### Les refus de tri

Les refus de tri, c'est-à-dire les éléments indésirables déposés dans les papiers ou emballages sont chargés dans un compacteur et dirigés en unité de valorisation énergétique. Ils représentent 1 816 t en 2022, c'est à dire 24,65% du flux trié, soit 15,5 kg/habt.

Gros de magasin	661 t
PET clair	426 t
PEHD/PP	313 t
Acier	431 t
Aluminium	45 t
Cartonnettes	1 361 t
Briques alimentaires	130 t
Papier	1 496 t
Flux développement (PET foncé...)	226 t
Films plastiques	187 t
Petits alus	55 t
Refus de tri	1 816 t
<b>Total sortant</b>	<b>7 147 t</b>

*Tonnages sortants du centre de tri 2022 - Données repreneurs*

**Taux de freinte :**  
le taux de freinte quantifie la perte de tonnages entre l'amont et l'aval de l'opération de tri. Il s'élève à 2,5%.

## SPL Normantri

En 2019, le Syndicat Mixte du Point Fort a décidé de participer à la création de la Société Publique Locale (SPL) Normantri. La SPL Normantri porte l'investissement d'un centre de tri public interdépartemental (Manche, Orne, Calvados) pour apporter une solution pérenne, à coût maîtrisé, au traitement des emballages et papiers produits sur le territoire. Cette SPL exercera les missions de « transport, de tri et de conditionnement des collectes sélectives d'emballages (hors verre), de papiers et de cartons, ainsi que la commercialisation des produits valorisables et le traitement des refus de tri. » Les coûts de transport et de tri seront mutualisés. Sa mise en service industrielle est prévue pour la mi-2025 avec une montée en puissance jusqu'à fin 2025



## **.Le stockage et recyclage du verre**

Le verre, collecté par prestataire, est déposé sur une plate-forme de stockage dédiée, sur le site de Cavigny. Il est ensuite rechargé en l'état, puis acheminé chez le verrier qui assurera lui-même le tri et la préparation du verre en vue de son recyclage. Le Point Fort Environnement a expédié 5 525 tonnes de verre en 2022.



## **.La valorisation des matériaux issus des déchèteries**

La plupart des flux issus des déchèteries sont valorisés, hormis les inertes et encombrants qui sont enfouis :

- le bois de classe A est stocké sur une plateforme à l'ISDND de St-Fromond puis broyé et valorisé sous forme de combustible,
- la ferraille est reprise pour recyclage,
- les déchets verts sont broyés puis compostés sur des plateformes par un prestataire,
- le mobilier est valorisé dans le cadre de la filière Eco-Mobilier,
- les déchets d'équipement électriques et électroniques (DEEE) sont recyclés via l'éco-organisme Ecosystem,
- le textile est repris par Tri-Tout Solidaire et l'AFERE pour être valorisé localement en vêtements d'occasion ou recyclés via l'éco-organisme Refashion
- Le réemploi est repris par Tri Tout Solidaire de Saint-Lô et Tri Tout Solidaire du pays de Coutances
- le carton en provenance des déchèteries ou des collectes spécifiques est mis en balles sur le site de Cavigny avant d'être expédié chez les recycleurs.



## **.L'élimination des déchets inertes en ISDI**

Les gravats sont des déchets inertes. Ce sont les déchets issus de travaux de construction/déconstruction (briques, pierres, parpaings, tuiles, béton, carrelage..). A ce titre ils peuvent être stockés en Installations de Stockage des Déchets Inertes (ISDI).

En 2022, le Point Fort Environnement exploite trois ISDI :

- Saint-Martin-de-Bonfossé,
- Saint-Martin-d'Aubigny
- et Condé-sur-Vire.

Le Point Fort Environnement fait également appel à une ISDI privée située à Vaubadon.

## **.Le traitement spécifique des DDS**

Les déchets diffus spécifiques (DDS) sont des déchets dangereux constitués principalement des peintures et pâteux, d'acides/bases, de solvants ou de produits non identifiés. Les DDS issus des ménages sont dirigés vers des filières de traitement spécialisées, via l'éco-organisme EcoDDS. Une filière est dédiée aux professionnels et une autre aux particuliers.



## . Le stockage des déchets ultimes à l'ISDND de Beauchêne

### L'élimination des déchets ultimes

Exploitée depuis 2000, l'installation de stockage des déchets non dangereux (ISDND) de Beauchêne, sur la commune de St-Fromond reçoit les déchets non valorisés, principalement les ordures ménagères et le flux des bennes « encombrants » des déchèteries.

- Capacité : 70 000 tonnes/an
- Exploitation : régie
- Effectif : 8 agents
- Tonnage traité : 30 394 t en 2022

### Tonnages traités en 2022

	2022	Rappel 2021
Ordures ménagères brutes	19 039 t	28 469 t
Encombrants	8 541	9 939 t
Refus de méthanisation (vidange digesteurs, déchets de compostage..)	704 t	441 t
Refus issus du centre de tri	5 t	868 t
DIB clients	2 105 t	0 t
<b>Total ISDND de Beauchêne</b>	<b>30 394 t</b>	<b>39 718 t</b>

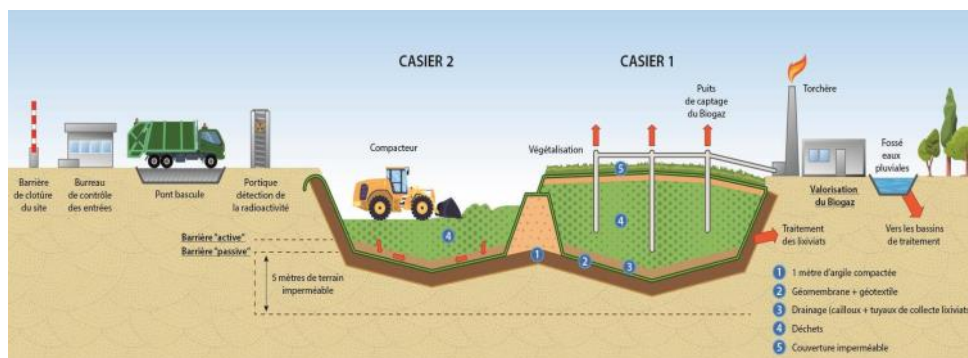
### Site certifié ISO 14001

L'ISDND a obtenu en 2018 la certification environnementale ISO 14001 version 2015.



### Principe d'exploitation

Après contrôle à l'entrée du site et pesée, les déchets sont stockés sur la zone d'exploitation et compactés. Cette zone est exploitée en casiers d'une durée de vie de 2 ans maximum. En 2021, ce sont successivement les casiers 3 et 4 de la zone d'exploitation 3 qui ont été exploités.



### Valorisation du biogaz et traitement des lixiviats

Le biogaz produit sur le site est acheminé vers une installation de valorisation composée de deux chaudières de 1,1MW, de deux surpresseurs, d'une torchère de secours, d'un système de filtration au charbon actif et d'un automate de contrôle commande et régulation de l'installation. Ces chaudières, couplées à deux évapo-concentrateurs, permettent de traiter in situ les lixiviats (9 450 m<sup>3</sup> en 2022). 2 949 m<sup>3</sup> de lixiviats ont également été traités en externe.



## • Tableau récapitulatif des tonnages sortants

<b>Élimination</b>	<b>Adhérents Point Fort</b>	<b>37 025</b>
	<i>dont ISDND de St-Fromond (refus de méthanisation et de tri, encombrants, ordures ménagères brutes...)</i>	27 081
	<i>dont ISDI (déchets inertes)</i>	9 944
	<b>Clients</b>	<b>3 313</b>
<b>Total élimination</b>		<b>40 338 t</b>

<b>Valorisation matière</b>	Verre	5 525
	Mobilier	3 713
	Carton ondulé	1 977
	Ferraille	1 584
	Papier	1 496
	Emballages en carton 1.05	1 361
	DEEE	1 297
	Bois	1 181
	Gros de magasin	661
	Emballages en acier	431
	Emballages plastiques - PET clair	426
	Textiles	346
	Emballages plastiques—PEHD/PP	313
	Emballages plastiques- flux développement	226
	Briques alimentaires	195
	Films en plastique	187
	Emballages en aluminium + petits alu	100
	Menuiseries bois	56
	Huiles de vidange	47
	Piles	22
	Néons, lampes	6,5
	Cartouches	2,5
	Batteries	0,5
Radiographies	0	
<b>Total valorisation matière</b>		<b>21 153 t</b>

<b>Valorisation organique</b>	Déchets verts broyés et compostés	<b>18 289 t</b>
-------------------------------	-----------------------------------	-----------------

<b>Valorisation énergétiques</b>	Refus de tri	<b>1 816 t</b>
----------------------------------	--------------	----------------

<b>Réemploi</b>		<b>18 t</b>
-----------------	--	-------------

<b>Filière DDS (Déchets diffus spécifiques = déchets spéciaux)</b>		<b>181 t</b>
--	--	--------------

Concernant les tonnages traités pour les adhérents au Point Fort Environnement, 37 025 t de déchets ont été éliminés sur les 77 667 t collectées, soit un taux global de valorisation de 52,3%.

# 5- Les actions de sensibilisation

Les actions de communication visent à faire connaître les missions du syndicat et à sensibiliser les habitants aux modalités et aux enjeux du tri de leurs déchets. Objectif : faire adopter les bons gestes.

## • Les actions de proximité

### Sensibilisation aux gestes du tri

En 2022, 4 actions ont été organisées permettant la sensibilisation de 28 personnes.

### « Laisse parler ton coeur »

Dans le cadre de la SERD (Semaine Européenne de la Réduction des Déchets), une collecte de jouets a été organisée en lien avec Eco-Systèmes et les associations Tri Tout Solidaire pour promouvoir et favoriser le réemploi de jouets. Cette collecte était organisée sur l'ensemble du réseau de 13 déchèteries. Une tonne de jouets a été collectée.



### Recycl'Concert

A l'occasion du festival Les Rendez-Vous Soniques, un recycl'concert était organisé au Normandy, à Saint-Lô le 8 novembre 2022 : contre un équipement électrique ou électronique apporté, une place était offerte pour le concert familial « The Wackids ». 73 personnes ont participé à cet événement co-organisé avec le Conseil Départemental et Tri Tout Solidaire.



### Festival 5R Nouvelle'R

Le Point Fort Environnement avait un stand de sensibilisation à la prévention des déchets (atelier Tawashi et atelier consomm'action).



## • Visite de l'ISDND

Un rendez-vous mensuel est organisé avec l'association des riverains de l'ISDND de St-Fromond pour échanger sur les travaux en cours et l'exploitation du site. Une visite grand public a également été organisée à l'occasion de la Semaine de la Réduction des déchets. 6 personnes y ont participé.

## • Nouveau site Internet

Nouvel environnement, nouvelle charte graphique et nouveau nom [pointfortenvironnement.fr](http://pointfortenvironnement.fr) pour ce site dédié aux activités de traitement des déchets et à la sensibilisation aux bonnes pratiques concernant le tri, la réduction et la valorisation des déchets.

Egalement sur le site, un film de présentation du Point Fort Environnement mettant en avant les hommes et les femmes qui y travaillent et invitant chacun, à contribuer, au quotidien, à un traitement plus vertueux de nos déchets



## • Pass déchèterie

Fin 2022, une campagne d'information a été lancée afin d'accompagner les usagers aux nouvelles modalités d'accès aux déchèteries au 1er janvier 2023.



## • Autres actions

- Mise à jour et suivi du site Internet
- Réalisation et diffusion de supports de communication
- Communication interne
- Suivi qualité : caractérisation des flux de déchets (papiers, emballages et ordures ménagères).

# 6 - Suivi des indicateurs nationaux

## • Indicateur de prévention des déchets ménagers et assimilés (DMA)

**Objectif de la loi AGECE : -15% de DMA en 2030 (année de référence 2010 - Base 100 en 2010)**

Les DMA sont l'ensemble des déchets collectés par le service public de gestion des déchets. Pour le calcul de cet indicateur, les DMA s'entendent hors déchets inertes.

Indice de réduction des quantités de DMA produits - base 100 en 2010	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Evol 2022/2010
Ordures ménagères et assimilées	100	99	97	94	94	92	89	90	91	90	88	88	69	-31%
Collecte sélective	100	99	99	96	96	95	95	97	98	98	95	100	116	+16%
Autres déchets collectés principalement en déchèterie (hors gravats)	100	121	122	118	132	120	120	128	128	135	123	149	136	+36%
<b>DMA (hors gravats)</b>	<b>100</b>	<b>108</b>	<b>108</b>	<b>104</b>	<b>110</b>	<b>104</b>	<b>103</b>	<b>107</b>	<b>108</b>	<b>111</b>	<b>104</b>	<b>116</b>	<b>106</b>	<b>+6%</b>
nombre d'habitants (pop. INSEE)	105 102	108 480	108 704	109 105	110 024	110 456	116 333	116 300	116 622	116 744	116 848	116 659	116 819	+11%

En raison de la forte croissance des apports dans les déchèteries, la production de DMA/habitant n'a pas diminué par rapport à 2010. Elle a augmenté de 6 % entre 2010 et 2022.

## • Indicateurs de valorisation des déchets ménagers et assimilés (DMA)

**Objectif LTECV : valorisation matière des déchets non dangereux non inertes de 55% en 2020 (65% en 2025)**

**Valorisation au Point Fort Environnement (part adhérents)**

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Evol 2022/2010
<b>DMA (en t) hors inertes</b>	57 548	64 219	64 314	62 423	66 455	62 985	65 805	68 314	68 822	70 780	66 662	74 125	67 708	+18%
<b>Tonnes enfouies hors inertes (part PFE)</b>	27 865	28 081	27 411	24 917	26 454	23 335	23 566	23 405	25 648	26 775	32 081	33 499	27 081	-3%
<b>Part des DMA enfouie</b>	<b>48%</b>	<b>44%</b>	<b>43%</b>	<b>40%</b>	<b>40%</b>	<b>37%</b>	<b>36%</b>	<b>34%</b>	<b>37%</b>	<b>38%</b>	<b>48%</b>	<b>45%</b>	<b>40%</b>	
<b>Part valorisée <sup>(1)</sup> (valorisation matière)</b>	<b>52%</b>	<b>56%</b>	<b>57%</b>	<b>60%</b>	<b>60%</b>	<b>63%</b>	<b>64%</b>	<b>66%</b>	<b>63%</b>	<b>62%</b>	<b>52%</b>	<b>55%</b>	<b>60%</b>	

<sup>(1)</sup> La part valorisée est calculée en déduction de la part enfouie

Le taux de valorisation a augmenté en 2022 grâce notamment à l'extension des consignes de tri et aux nouvelles filières de valorisation qui permettent de réduire les tonnages d'OMR et d'encombrants.

**Objectif réglementaire : -30% de déchets non dangereux non inertes mis en décharge entre 2010 et 2020 (-50% en 2025) - Base 100 en 2010**

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Evol 2022/2010
<b>Indice de réduction des quantités de déchets non dangereux non inertes admis en installation de stockage (base 100 en 2010)</b>	<b>100</b>	<b>98</b>	<b>95</b>	<b>86</b>	<b>91</b>	<b>80</b>	<b>76</b>	<b>76</b>	<b>83</b>	<b>87</b>	<b>104</b>	<b>108</b>	<b>87</b>	<b>-13%</b>
nb d'habts (pop. INSEE)	105 102	108 480	108 704	109 105	110 024	110 456	116 333	116 300	116 622	116 744	116 848	116 659	116 819	+11%

### Suivi de l'indice de réduction des déchets mis en décharge au Point Fort Environnement

Les déchets non inertes enfouis ont diminué de 13% entre 2010 et 2022. Cet indice est calculé sur le ratio enfouissement/habitant pour neutraliser les évolutions liées à l'élargissement du territoire de compétence ou aux variations de population.

# 7- Les indicateurs financiers

Le Point Fort Environnement exploite ses installations en régie mais a travaillé en 2022 avec des prestataires privés, notamment pour :

- la collecte du verre (144 010 € HT)
- le transport de la collecte sélective (160 192 € HT)
- le tri de la collecte sélective (1 280 041 € HT)
- le traitement des lixiviats par évapo-concentration à l'ISDND de Beauchêne (405 564 € HT) et par externalisation (145 144 € HT)
- l'entretien des espaces verts (42 176 € HT)
- le broyage du bois (27 011 € HT)
- le transport et le traitement de végétaux (241 041 € HT)
- le traitement des DDS et DASRI (48 622 € HT)
- le traitement par charbons actifs à l'ISDND (51 550 € HT)
- autres (assurances, location entretien vêtements de travail, dératissage...)

## INVESTISSEMENT 2022

Dépenses		Recettes	
16 - Emprunts et dettes assimilées	2 998 207,97	10 - Dotations, fonds divers et réserves	194 860,44
20 à 23—Immobilisations	1 084 073,57	13 - Subventions d'investissement	157 916,00
1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé	49 974,41	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 933 061,91
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 014 942,18		
<b>Total des dépenses</b>	<b>6 147 198,13</b>	<b>Total des recettes</b>	<b>6 285 838,35</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>138 640,22</b>		
<b>Excédent antérieur reporté</b>	<b>1 000 461,09</b>		
<b>Nouvel excédent à reporter</b>	<b>1 139 101,31</b>		



## FONCTIONNEMENT 2022

Dépenses		Recettes	
011 - Charges à caractère général	6 206 204,29	013 - Atténuations de charges	221 529,01
012 - Charges de personnel et frais assimilés	3 346 353,34	70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 134 883,56
65 - Autres charges de gestion courante	315 880,71	74 - Dotations, subventions et participations	12 557 261,21
66 - Charges financières	1 954 180,02	75 - Autres produits de gestion courante	51 987,44
68 - Dotations aux provisions et amortissements	1 992 880,00	76 - Produits financiers	2 959 131,26
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 933 061,91	77 - Produits exceptionnels	153 036,79
		78 - Reprise sur amortissements et provisions	5 805,34
		042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 014 942,18
<b>Total des dépenses</b>	<b>19 748 560,27</b>	<b>Total des recettes</b>	<b>20 098 576,79</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>+350 016,52</b>		
<b>Excédent antérieur reporté</b>	<b>2 671 724,21</b>		
<b>Nouvel excédent à reporter</b>	<b>3 021 740,73</b>		

Dont (détail de certains postes en dépenses et en recettes) :

<b>Montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises sous contrat (art.611 - CA2022) - voir page précédente pour les principales prestations</b>	<b>3 264 166</b>
<b>Droits d'accès aux centres de traitement</b>	<b>11 149 847</b>
Participation des communes	10 443 164
Clients/conventions	526 193
Accès des professionnels aux déchèteries	180 490
<b>Montant des aides reçues d'éco-organismes agréés, (art. 7478 - CA2022) dont</b>	<b>2 112 097</b>
Citéo (emballages et papier)	1 888 429
Eco DDS / OCAD3E / EcoMobilier / ECO TLC	223 480
<b>Recettes perçues au titre de la valorisation</b>	<b>1 427 246</b>
Bouteilles et flacons en plastique	436 627
Ferraille	242 936
Papier / Gros de magasin	223 819
Cartonnette/Carton	220 052
Acier / Aluminium	143 116
Verre	123 002
Broyat de bois	32 779
Batteries	4 915

## COUTS COMPLETS ET COUTS AIDES 2022 PAR FILIERE

Le coût complet couvre l'ensemble des charges inhérentes au service et se rapporte donc à l'ensemble des déchets gérés par la collectivité (adhérents et clients).

Le coût aidé correspond à l'ensemble des charges moins les produits industriels, les soutiens des organismes agréés et les aides perçues. Il renvoie au seul périmètre du service public de gestion des déchets et se rapporte uniquement au tonnage et à la population de la collectivité (donc prestations à des tiers déduites)

Année 2022	TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES	TRI SELECTIF VERRE/PAPIER/EMBALLAGES
Coûts structures techniques	8 188 125 €	3 385 631 €
Coûts structures générales	495 254 €	161 465 €
<b>COUT COMPLET</b>	<b>8 683 379 €</b>	<b>3 547 096 €</b>
Recettes clients et repreneurs	284 822 €	1 022 501 €
<b>COUT TECHNIQUE</b>	<b>8 398 557 €</b>	<b>2 524 595 €</b>
Soutiens Eco Organismes	188 €	1 661 617 €
<b>COUT PARTAGE</b>	<b>8 398 369 €</b>	<b>862 978 €</b>
Fonds de soutien	2 368 463 €	408 375 €
Autres recettes	128 676 €	15 738 €
<b>COUT AIDE</b>	<b>5 901 230 €</b>	<b>438 865 €</b>
	<b>50,5 €/hab</b>	<b>3,8 €/hab</b>
	<b>334,7 €/T</b>	<b>34,3 €/T</b>

Année 2022	DECHETERIES	TOTAL
Coûts structures techniques	4 811 176 €	16 384 932 €
Coûts structures générales	454 070 €	1 110 789 €
<b>COUT COMPLET</b>	<b>5 265 246 €</b>	<b>17 495 721 €</b>
Recettes clients et repreneurs	657 295 €	1 964 618 €
<b>COUT TECHNIQUE</b>	<b>4 607 951 €</b>	<b>15 531 103 €</b>
Soutiens Eco Organismes	452 293 €	2 114 098 €
<b>COUT PARTAGE</b>	<b>4 155 658 €</b>	<b>13 417 005 €</b>
Fonds de soutien	182 293 €	2 959 131 €
Autres recettes	219 958 €	364 372 €
<b>COUT AIDE</b>	<b>3 753 407 €</b>	<b>10 093 502 €</b>
	<b>32,1 €/hab</b>	<b>86,4 €/hab</b>
	<b>81,1 €/T</b>	



## Glossaire

**Filière ordures ménagères (enfouissement et méthanisation) :**

● **ISDND : Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux**

C'est une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE) dédiée aux déchets ménagers et assimilés c'est-à-dire non dangereux (ordures ménagères résiduelles, déchets industriels banals, encombrants...). Le centre de Beauchêne, à St-Fromond, est une ISDND.

● **ISDI: Installation de Stockage des Déchets Inertes**

Les déchets inertes sont des déchets qui ne subissent aucune modification physique, chimique ou biologique importante (Directive 1999/31/CE du 26/04/99). Le stockage, par la nature des déchets, n'est pas susceptible d'entraîner une pollution de l'environnement ou de nuire à la santé humaine (ex : béton, briques, tuiles, céramiques, verre, mélanges bitumineux sans goudron, terre, cailloux...)

● **Lixiviats :**

Ce sont les eaux de pluie qui percolent à travers la zone de stockage des déchets et qui se chargent de différents polluants (matière organique, métaux lourds...). A l'ISDND de Beauchêne, ces jus, appelés lixiviats, sont collectés puis traités, à l'aide du biogaz, par évapo-concentration.

● **TGAP : Taxe Généralisée sur les Activités Polluantes**

Pour le Point Fort Environnement, cette taxe est due sur chaque tonne enfouie à l'ISDND de Beauchêne de l'année N-1. A l'inverse, les tonnages recyclés ou compostés n'y sont pas soumis.

● **Commission de suivi de site :**

Les commissions de suivi de site sont composées de représentants des services de l'Etat, des collectivités territoriales, de l'exploitant, des riverains et des salariés de l'installation de traitement concernée. Ces commissions ont comme mission de veiller sur le bon fonctionnement des installations de traitement et d'être le relais entre l'exploitant et les populations vivant sur la zone sur laquelle se trouve l'installation. Une commission de suivi de site existe pour le pôle de valorisation de Cavigny ainsi que pour l'ISDND de Beauchêne. Cette commission se réunit périodiquement, à l'initiative du Préfet.

● **Méthanisation :**

Procédé biologique de dégradation de la matière organique en l'absence d'oxygène. Au cours de ce procédé, la matière organique est transformée en :

- **biogaz**, valorisable en énergie (électricité, chaleur, biocarburant)
- et en un résidu appelé **digestat**, qui après une fermentation complémentaire produira du **compost**.

● **Biogaz :**

Gaz résultant du processus de dégradation biologique de la matière organique en absence d'oxygène, et composé majoritairement de méthane.

● **Biodéchets = déchets fermentescibles = déchets organiques :**

Fraction biodégradable des déchets ménagers (épluchures, restes de repas, coquilles d'œufs, marc de café, essuie-tout, cartons souillés, serviettes papier...).

● **DIB : Déchets Industriels Banals**

Ensemble des déchets non inertes et non dangereux générés par les entreprises, industriels, commerçants, artisans et prestataires de services.

**Filière déchèteries :**

● **DEEE ou D3E : Déchets d'Équipement Électriques et Electroniques**

Ils comprennent notamment les produits « blancs » (électroménager), les produits « bruns » (TV, vidéo, hifi, radio...) et les produits « gris » (bureautique, informatique).

● **DDS : Déchets Diffus Spécifiques**

Regroupés précédemment sous l'appellation DMS (Déchets Ménagers Spéciaux), les DDS sont les déchets des ménages issus de produits chimiques pouvant présenter un risque significatif pour la santé et l'environnement. Le Point Fort Environnement collecte ces DDS dans son réseau de déchèteries. Ils sont ensuite traités par une entreprise agréée. Exemples de DDS : acides, peintures, solvants, diluants, hydrocarbures, colles, pesticides, engrais...

● **Réemploi :**

Le réemploi est la récupération d'objets dans le but de les réutiliser soit directement, soit après leur remise en état.

**Filière tri sélectif :**



Eco-organisme né de la fusion d'Eco-Emballages et d'Ecofolio, chargé de mettre en place, d'accompagner et d'optimiser le dispositif de collecte sélective et de recyclage des emballages ménagers et du papier sur le territoire national. Dans le cadre d'un contrat passé avec le syndicat, Citéo garantit la reprise des emballages triés et soutient financièrement chaque tonne recyclée.



Point vert (sur les emballages) : il signifie que l'entreprise qui émet sur le marché le produit emballé adhère et contribue financièrement au programme français de valorisation des emballages ménagers. **Il ne signifie donc pas que l'emballage est recyclable !**

**Abréviations comptables :**

**CA** : Compte Administratif

**BP** : Budget Primitif

**DM** : Décision Modificative

**TP** : Trésorier Payeur

**CFE** : Cotisation Foncière des Entreprises

**TFE** : Taxe Foncière des Entreprises





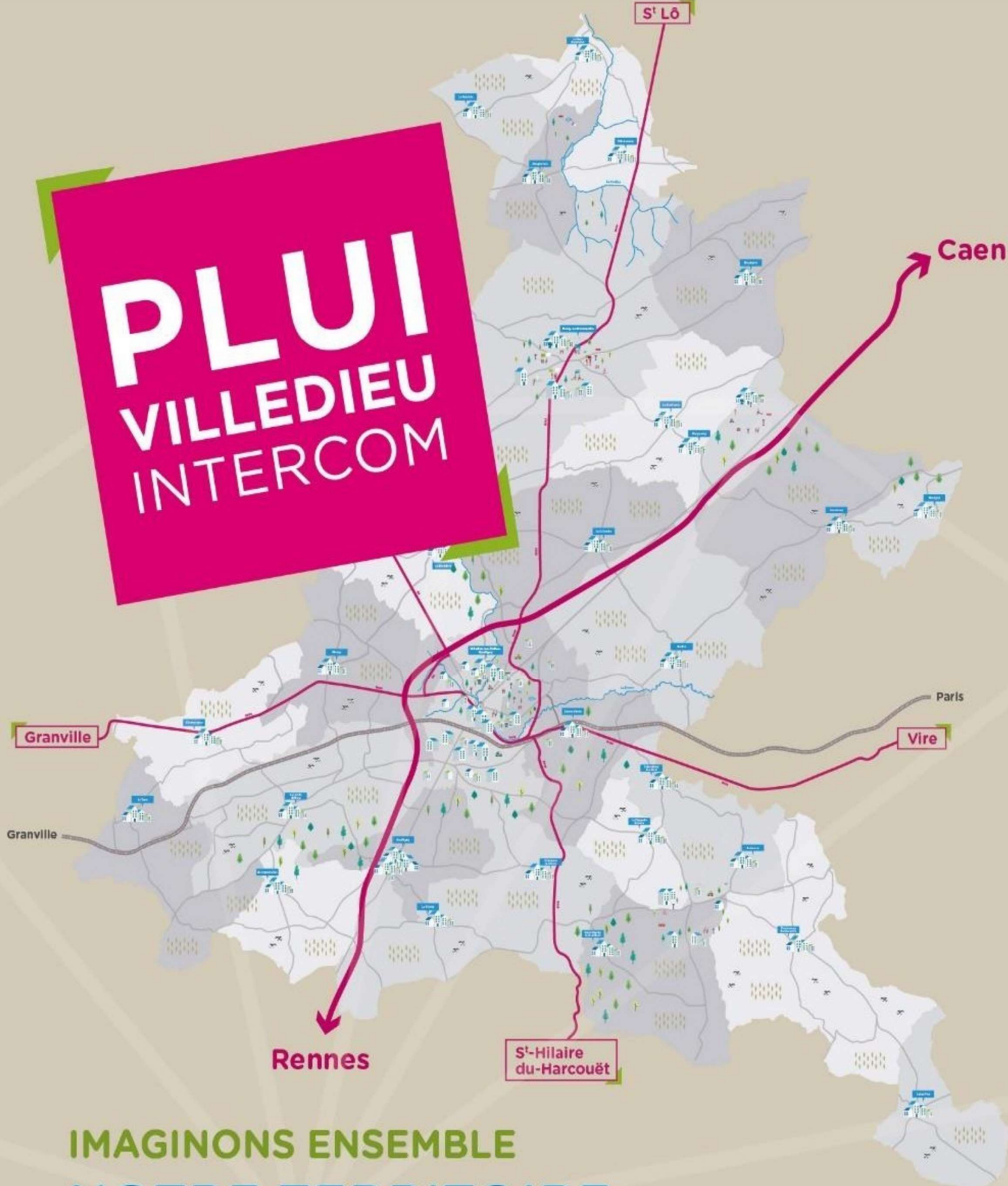
**POINT FORT**  
ENVIRONNEMENT

**Hôtel Bled**  
**50620 CAVIGNY**  
**Tél : 02 33 77 87 00**  
**[www.pointfortenvironnement.fr](http://www.pointfortenvironnement.fr)**





# PLUI VILLE DIEU INTERCOM



IMAGINONS ENSEMBLE  
NOTRE TERRITOIRE  
DE DEMAIN



VILLEDIEU  
INTERCOM